

Rapport municipal N° 1-2013 au Conseil communal

répondant

au postulat N° PO 2-2010 de Madame la Conseillère G. Nosedà Guignard
«Amélioration des services de la Bibliothèque municipale de Prilly»

Date proposée pour la séance de Commission :

Jeudi 28 février 2013 à 19h00
Castelmont, salle 3

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 12 février 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Avec le départ à la retraite d'une des Bibliothécaires, la Municipalité a choisi de modifier le fonctionnement de la Bibliothèque communale, réorganisation qui permet également de répondre au postulat N° PO 2-2010 de Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard «Amélioration des services de la Bibliothèque municipale de Prilly».

Jusqu'à fin 2012, la Bibliothèque comptait 3 personnes pour un effectif plein temps (EPT) de 1.8125, avec une responsable de la section Jeunesse et une responsable de la section Adultes. La nouvelle organisation, effective dès le 1^{er} février 2013, voit la nomination d'une seule responsable pour les deux sections, dont le taux d'activité a été augmenté de 60 à 70 %, et l'entrée en fonction d'une Agente en information documentaire (AID) à 70 %. Dès lors, l'effectif de la Bibliothèque s'établit à 1.9 EPT. L'équipe est complétée par un/e étudiant/e HES en tant qu'auxiliaire pour seconder une des titulaires pendant l'ouverture du samedi matin. En outre le personnel de la Bibliothèque encadre un/e apprenti/e AID, formation qui doit aussi prévoir des stages prolongés en archives et en centre de documentation, et accueille ponctuellement des stagiaires.

En lien avec cette nouvelle organisation, l'horaire d'ouverture de la Bibliothèque a été étendu en même temps qu'il a été harmonisé entre les sections Jeunesse et Adultes. Il se présente désormais comme suit :

Lundi : fermé
Mardi : 15h00-19h00
Mercredi : 09h30-12h00 / 14h00-18h30
Jeudi : 15h00-19h00
Vendredi : 15h00-18h30
Samedi : 09h30-12h00

Cet horaire apporte donc non seulement la nouveauté de l'ouverture du samedi matin, mais également une augmentation des heures d'ouverture, à hauteur de 6 heures pour la section Jeunesse et de 3 heures pour la section Adultes. Hormis le samedi, il n'y a qu'une seule ouverture le matin en semaine, soit le mercredi au lieu du vendredi, ce en raison de la faible fréquentation actuelle en matinée. De même, l'expérience d'une ouverture prolongée à 20h00 une fois par semaine a été tentée, mais ne s'est pas avérée concluante.

Madame la Postulante souhaitait encore plus d'heures d'ouverture, mais eu égard aux difficultés budgétaires, la Municipalité estime que ce n'est pas le moment de trop augmenter le personnel. Après la séance avec le Conseil communal du 3 décembre 2012, elle a, d'entente avec la responsable, revu à la baisse l'organisation, ce qui a permis de n'engager qu'une collaboratrice à 70 % plutôt que 2 personnes à 50 %. Enfin, l'idée de Mme la Postulante d'engager des civilistes n'est pas envisageable dès l'instant où ce secteur d'activité requiert, comme bien d'autres, des connaissances métier qui lui sont propres.

Au niveau des fermetures pendant les vacances scolaires, il est à relever que ce n'est que pendant les vacances scolaires estivales que la bibliothèque prillérane est fermée pendant 4 semaines. D'ailleurs, en cette occasion, la durée du prêt est prolongée, avec un nombre d'ouvrages illimité, et des sacs-découverte, contenant chacun 10 documents (romans, beaux livres, BD et DVD), sont proposés aux lecteurs. En outre, à part les ponts de l'Ascension et de fin d'année», la Bibliothèque est ouverte pendant les relâches de février, les vacances de Pâques et d'automne. Les autres villes de l'importance que Prilly procèdent de la même façon.

Concernant l'amélioration de l'offre en matière de CD souhaitée par Madame la Postulante, il est précisé qu'il y a encore peu de temps de cela Bibliomédia fournissait un stock 200 CD, renouvelé une fois par année, pour un prix de «location» de quelque CHF 300.- à CHF 400.- l'an. Au vu des possibilités actuelles de téléchargement des musiques sur Internet, il n'y a désormais quasi plus aucune demande en la matière. Quant aux guides de voyages, la responsable les renouvelle le plus possible au fur et à mesure, mais en l'absence d'une statistique permettant d'en faciliter l'actualisation, elle procède davantage en fonction de la demande.

Enfin, dernière demande de Madame la Postulante, la Municipalité n'a pas choisi de mettre en place un bac de réception à l'entrée de Castelmont, ceci pour des raisons techniques et pratiques. Par contre, pendant les heures d'ouverture de l'Administration, les usagers peuvent déposer leurs livres à la réception principale.

De manière générale, il y a lieu de rappeler qu'en plus de ses heures d'ouverture, la Bibliothèque de Prilly offre divers spectacles et animations, dont un stand de prêt à la piscine de la Fleur-de-Lys les samedis après-midis de juillet et août, un service de portage des livres à domicile pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, le prêt d'Ipad, et qu'elle propose de multiples activités lors du «Samedi des bibliothèques vaudoises», dont la seconde édition a eu lieu le 2 février 2013.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport municipal N° 1-2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 2-2010 de Madame la Conseillère G. Nosedà Guignard «Amélioration des services de la Bibliothèque municipale de Prilly», et de classer ledit postulat.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet